



Webinaire de la Commission Finances & Cotisations

Outils et bonnes pratiques



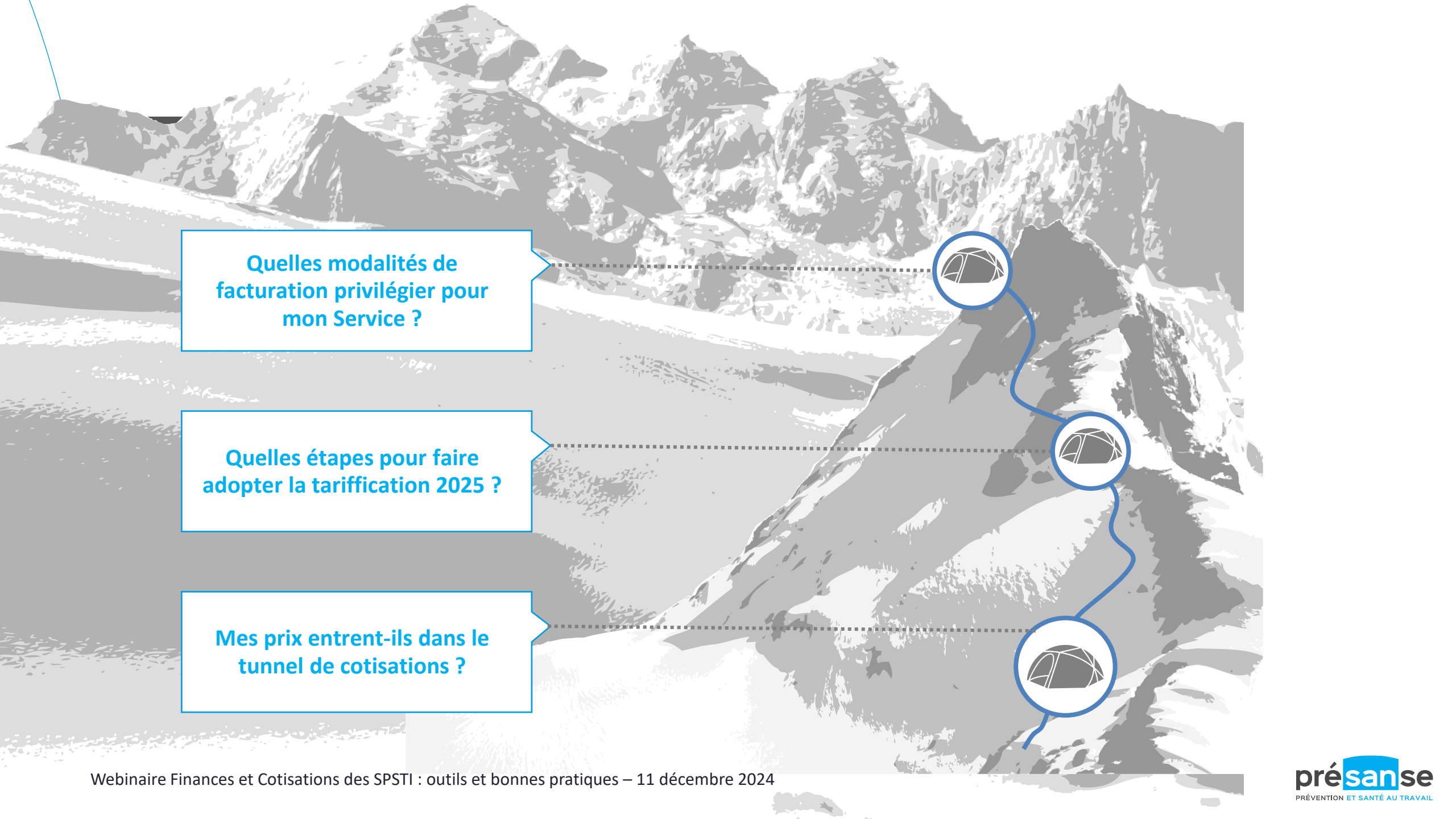
INTRODUCTION

- **Martial BRUN** – Directeur Général de Présanse
- **Michel COMBE** – Président de la Commission Finances & Cotisations - Président de Présanse Bretagne



1h30
3 questions



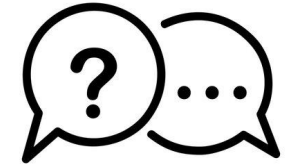


Quelles modalités de facturation privilégier pour mon Service ?

Quelles étapes pour faire adopter la tarification 2025 ?

Mes prix entrent-ils dans le tunnel de cotisations ?

Les temps dédiés de Questions - Réponses



- A la suite de **chacune** des **3** questions traitées, un temps de Questions – Réponses **dédié** sera ouvert
- Afin de poser vos questions, nous vous remercions de bien vouloir utiliser **l'espace Chat** du Zoom, en précisant votre Nom, Service et Fonction
- Si le temps imparti ne permet pas de partager votre question en cours de Webinaire, nous nous tiendrons à votre disposition pour poursuivre nos échanges ultérieurement

Question 1

Mes prix entrent-ils dans le tunnel de cotisations ?

Rappel juridique sur l'impact du tunnel de cotisations



La loi

Article L4622-6 du Code du travail

- Cotisation proportionnelle au nombre de travailleurs suivis comptant chacun pour une unité

La réglementation

Article D4622-27-4

- Détermination par arrêté annuel du « tunnel de cotisations » : **Calcul du coût moyen de l'ensemble socle de services = Charges d'exploitation de l'ensemble socle de services / Nombre de travailleurs suivis pour lesquels une cotisation a été facturée pendant l'année**

Article D4622-27-5

- Obligation de présentation au conseil d'administration et à la commission de contrôle avant approbation, par l'assemblée générale, du montant des cotisations et de la grille tarifaire au titre de l'année civile suivante

Article D4622-27-6

- Encadrement des cotisations
- Le montant des cotisations versées pour chaque travailleur au Service de prévention et de santé au travail interentreprises ne peut être inférieur à 80 % ou supérieur à 120 % du coût fixé par l'arrêté

Arrêté du 26 septembre 2024 relatif au coût moyen national de l'ensemble socle de services des services de prévention et de santé au travail interentreprises

- **115,5 € H.T.** pour considérer les tarifs applicables en 2025 pour couvrir l'offre socle

Présentation d'un mode de calcul partagé



SIMULATION QUANTITES ET PRIX 2024		
Comptabilité	Libellé	30
706100	COTISATION DE BASE	
706110	COTISATION CENTRE FIXE	
706120	COTISATION CENTRE MOBILE	
706200	COTISATION SIR	
706300	COTISATION SPECIFIQUE	
706400	COTISATION ENTRANTS	
706500	COTISATION INTERIMAIRE	
	TOTAL DES COTISATIONS PC	
706700	ADHESIONS	
706800	ABSENTS NON EXCUSES	
791000	AUTRES PRODUITS	
	TOTAL RESSOURCES	
	Quantités facturées	
	PRIX MOYEN FACTURE PC	
	TOTAL DES CHARGES	8
	PRIX REVIENT PC	
	Ecart PC-PR	
	<i>*Manque les autres facturations et les</i>	
	Autres Fact PER CAPITA	
	RESULTAT	

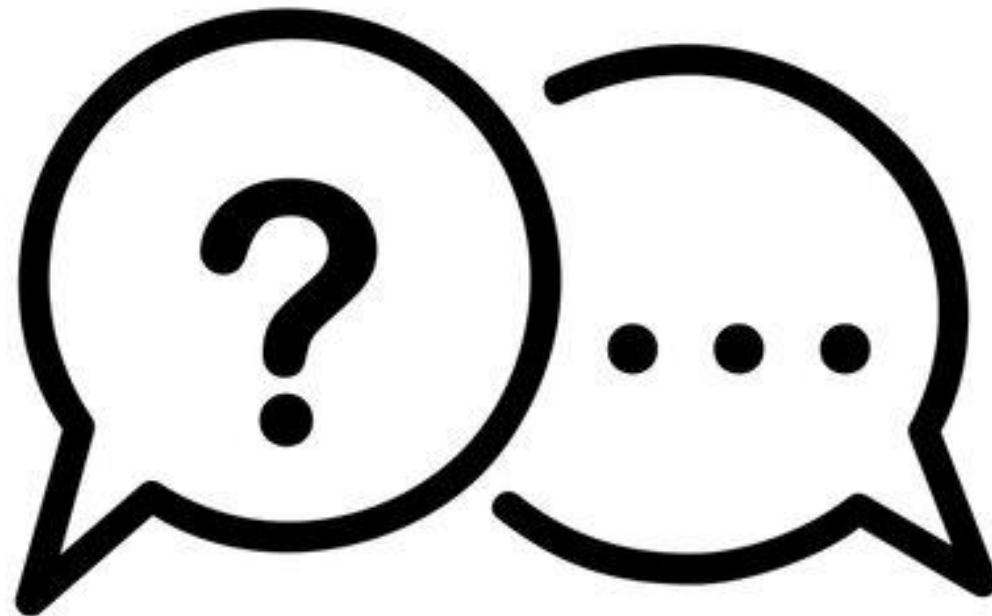
SIMULATION QUANTITES ET PRIX 2024			
Année	2025	2024	2023
COT PER CAPITA	Quantités	Quantités	
	Facturées	Facturées	
QTE PER CAPITA FACTUREE	83 100	82 236	
Prix moyen facturé			
COTISATION DE BASE	0	0	
COTISATION CENTRE FIXE	53 000	52 420	
COTISATION CENTRE MOBILE	7 500	7 496	
COTISATION SIR	0	0	
COTISATION SPECIFIQUE	600	600	
COTISATION ENTRANTS	19 500	19 225	
COTISATION INTERIMAIRE	2 500	2 495	
ADHESIONS	450	450	
ABSENT NON EXCUSE	3 500	4 000	
Année	2025	2024	
COT PER CAPITA	Prix	Prix	
	Facturées	Facturées	
QTE PER CAPITA FACTUREE			
Prix moyen facturé			
COTISATION DE BASE	0,00 €	0,00 €	
COTISATION CENTRE FIXE	99,00 €	97,00 €	
COTISATION CENTRE MOBILE	109,00 €	107,00 €	
COTISATION SIR	0,00 €	0,00 €	
COTISATION SPECIFIQUE	99,00 €	97,00 €	
COTISATION ENTRANTS	85,00 €	80,00 €	
COTISATION INTERIMAIRE	99,00 €	97,00 €	
ADHESIONS	50,00 €	48,00 €	
ABSENT NON EXCUSE	25,00 €	24,00 €	

LIASSE FISCALE			
		31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises	FC	0 €	0 €
Production Vendue	FF	0 €	0 €
	FI	7 367 802 €	7 785 412 €
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	FL	7 367 802 €	7 785 412 €
Production Stockée	FL		
Production immobilisée	FM		
Subventions d'exploitation	FO	13 654 €	0 €
Reprises sue DAP, Transferts de charfes	FP	75 928 €	69 755 €
Autres Produits	FQ	10 929 €	57 314 €
Total des Produits d'exploitation	FR	7 468 313 €	7 912 481 €
Achats de marchandises	FS	0 €	0 €
Variation de Stock de marchandises	FT	1 310 €	0 €
Achats de Mat 1er et Approv	FU	5 386 €	2 585 €
Variation de Stock de Mat 1er et Approv	FV	0 €	922 €
Autres Achats et charges externes	FW	1 455 873 €	1 507 050 €
Impot et Taxes	FX	207 511 €	171 894 €
Salaires et Traitements	FY	3 922 320 €	3 961 134 €
Charges Sociales	FZ	1 753 416 €	1 804 902 €
Dotations aux Amortissements	GA	156 004 €	143 926 €
Dotations aux Provisions	GB	0 €	0 €
Dotations aux Prov sur Actifs Circulant	GC	0 €	6 833 €
Provisions pour Risques et Charges	GD	0 €	0 €
Autres Charges	GE	76 048 €	69 447 €
Total des Charges d'exploitation	GF	7 577 868 €	7 668 693 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	GG	-109 555 €	243 788 €
Total des Produits Financiers	GP	85 330 €	12 733 €
Total des Charges Financieres	GU	1 339 €	2 004 €
RESULTAT FINANCIERS	GG	83 991 €	10 729 €
RESULTAT COURANT	GG	-25 564 €	254 517 €
Total des Produits Exceptionnels	HD	0 €	15 050 €
Total des Charges Exceptionnelles	HH	0 €	159 884 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	GG	0 €	-144 834 €
Participation des salariés	HJ	0	0
Impot sur les bénéfices	HK	0	0
TOTAL DES PRODUITS	HL	7 553 643 €	7 940 264 €

Présentation d'un outil par Béranger RIBES : Directeur Général -
APREVYA Santé Travail

Simulateur Excel de vérification de conformité des tarifs

Temps de Questions - Réponses



Question 2

**Quelles étapes pour faire adopter la tarification
2025 ?**

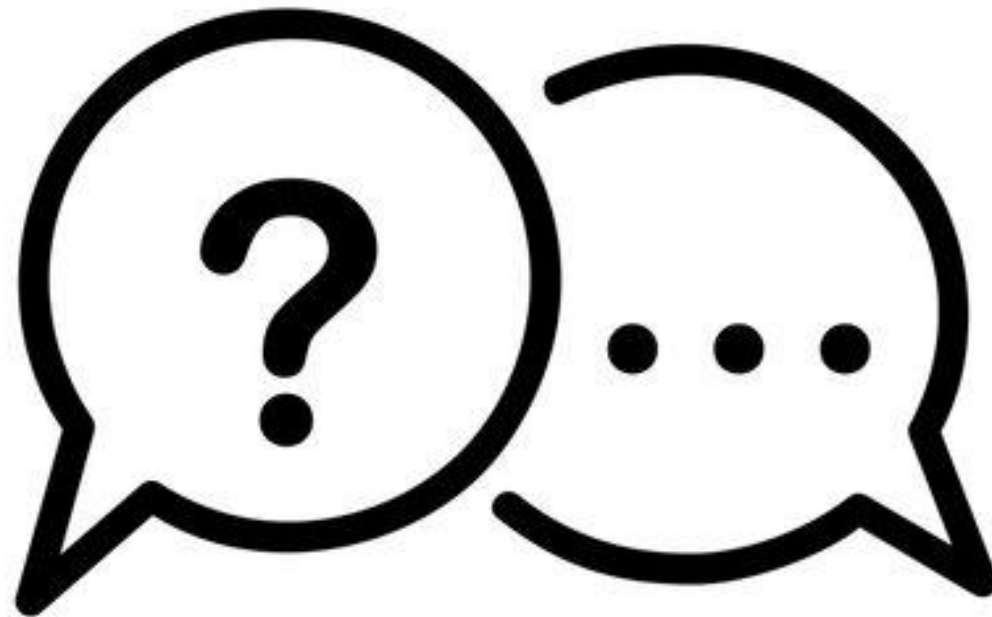
Quelles étapes pour faire adopter la tarification 2025 ?

Rappel du cadre juridique : Article D4622-27-5

- Obligation de présentation au **conseil d'administration** et à la **commission de contrôle** avant approbation, par **l'assemblée générale**, du montant des cotisations et de la grille tarifaire au titre de **l'année civile suivante**



Temps de Questions - Réponses



Question 3

**Quelles modalités de facturation privilégier
pour mon Service ?**

Faire converger les modalités de cotisations

Travaux de la commission Cotisations et financement – septembre 2024 Proposition d'une grille partagée de l'offre socle

Dénomination	Définition	Préconisations de la commission / Points d'attention
Droits d'adhésion	Facturation de droits d'entrée, liée au caractère associatif des SPSTI, droits dus la 1 ^{ère} année seulement (en fonction du RI du SPSTI)	Optionnel – Poids dans les produits d'exploitation : ≈ 0,5% en 2023 86% des Services facturent des droits d'entrée (31% uniquement par adhérent, 42% uniquement par salarié, 13% par adhérent et par salarié) Une évolution vers des droits d'entrée par adhérent paraît souhaitable du fait de la généralisation des portails adhérents qui permet la déclaration des salariés par l'employeur, allégeant la charge administrative des Services. A terme, la suppression des droits d'entrée peut être envisagée compte tenu du faible impact économique de ces revenus.
Cotisation de base	Tarif per capita, par salarié présent à date de l'appel de cotisation	Obligatoire – Poids dans les produits d'exploitation : 88,5% en 2023 L'offre socle étant à délivrer à toutes les entreprises quelle que soit leur taille, la distinction d'une cotisation par taille d'entreprise n'est pas conseillée. De plus, le principe d'équité de traitement des adhérents mentionné dans la SPEC 2217, peut être interprété dans le sens d'une cotisation indépendante de la taille de l'entreprise. La facturation d'un centre mobile doit faire partie de l'offre complémentaire.
Cotisation SIR	Tarif per capita spécifique aux SIR, par salarié présent à date de l'appel de cotisation	Optionnel - 21% des SPSTI proposaient un forfait SIR en 2023 Les évolutions réglementaires à venir peuvent avoir un impact important sur le chiffre d'affaires en cas de facturation des SIR (réduction drastiquement du nombre de SIR si les habilitations électriques et les Caces en sont exclus) La facturation des SIR peut cependant être justifiée par des spécificités territoriales (taux de SIR important), le coût plus important du suivi individuel des SIR, un risque sur la gouvernance (difficultés dans les désignations)
Cotisation spécifique nucléaire	Tarif per capita spécifique aux salariés DATR, par salarié présent à date de l'appel de cotisation	Optionnel Cette cotisation spécifique doit inclure les examens complémentaires
Cotisation nouveau salarié	Tarif per capita pour les nouveaux salariés en cours d'année, quel que soit le type de contrat (y compris saisonniers, apprentis...)	Obligatoire – Poids dans les produits d'exploitation : plus de 11% en 2023 L'élément déclenchant la facturation doit être précisé et doit permettre le respect des délais réglementaires relatifs aux visites d'embauches. Ce fait générateur peut être la déclaration du salarié assortie d'un délai de franchise, ou la réalisation effective de la visite. Le montant peut être proratisé sur l'année, selon la date d'entrée du salarié.
Cotisation intérimaire	Tarif per capita pour les nouveaux intérimaires en cours d'année	Optionnel La facturation intervient dès qu'un service de l'offre socle est mis en œuvre. Le tarif peut varier selon le type d'intérimaire (SI, SIR par exemple).
Absence « non excusée »	Absence non excusée dans un délai précisé dans le RI, ne permettant pas de remplacer la personne	Optionnel – Poids dans les produits d'exploitation : ≈ 1% en 2023 Facturation de la visite non-réalisée et proposition d'un acte futur permettant le respect de la périodicité des visites

Illustration d'une proposition de facture harmonisée

Proposition de facture harmonisée

Logo du Service

Adresse :
Tél :
Web :
N° de TVA Intracommunautaire :
N° SIRET :
Code APE :

Facture n° :

Raison social de l'adhérent
Adresse

CODE ADHERENT	PERIODE	DATE D'APPEL	DATE D'ECHEANCE

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT	MONTANT HT

MONTANT HT	
TVA	
MONTANT TTC	

Mentions comptables	Références administratives
Mentions bancaires	

NOTE sur la première facture

« Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions statutaires ainsi que celles du Règlement Intérieur du SPSTI « X », exposant notamment l'offre socle proposée, et les avoir acceptées ».

En page 2 : rappel du contenu et des tarifs de l'offre socle



NOTE sur la première facture

« Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions statutaires ainsi que celles du Règlement Intérieur du SPSTI « X », exposant notamment l'offre socle proposée, et les avoir acceptées ».

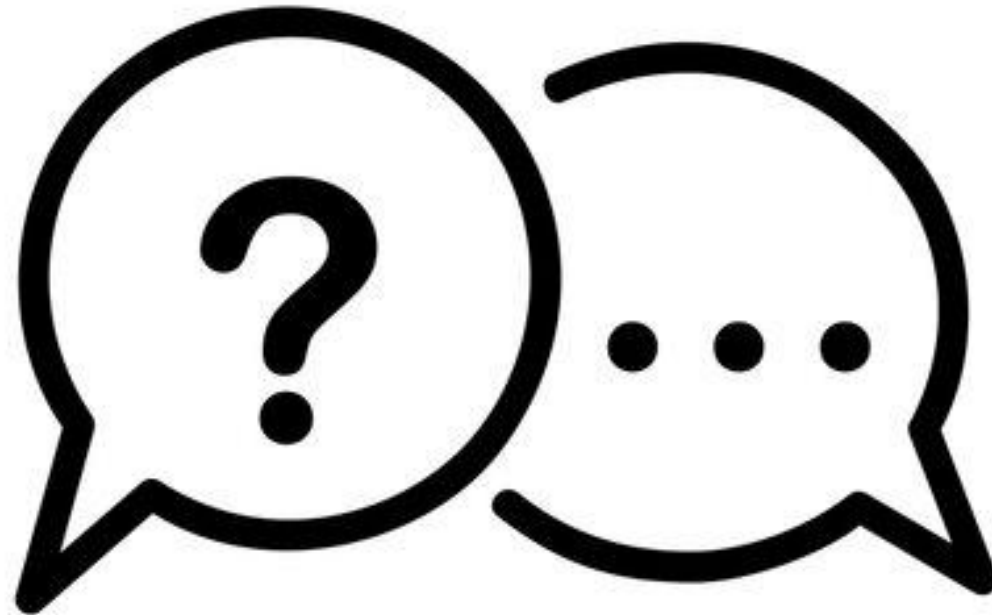
En page 2 : rappel du contenu et des tarifs de l'offre socle

Préconisation : Ajout permettant de justifier l'adhésion formelle de l'entreprise



BONNES PRATIQUES

Temps de Questions - Réponses



Synthèse & Conclusion



**Merci à tous pour votre
présence et vos
contributions !**

Pour toute question complémentaire :

**Arnaud BONDUELLE – Secrétaire
Général**

a.bonduelle@presanse.fr



Retrouvez toutes nos actualités

www.presanse.fr